

Postulat à la Municipalité « Les mégots ce n'est pas beau, les mégots, il y en a trop, les mégots, le fléau. »

Selon le site planetoscope.com, « 4 300 milliards de mégots de cigarettes sont jetés dans les rues chaque année, soit 137 000 mégots par seconde. En moyenne, 12 ans sont nécessaires pour que ces mégots se dégradent complètement. »

Au sol, en moins de 30 minutes, les parties toxiques des mégots se répandent, empoisonnant les flaques d'eau dans lesquelles les oiseaux boivent.

Les mégots constituent une plaie pour l'environnement, tant pour le sol que pour les cours d'eau, le lac, puis la Méditerranée, pèsent sur le budget municipal, donnent l'impression que le geste est banal, incitent au littering (chewing-gum notamment).

A Nyon, malgré les efforts réguliers de la voirie sur la chaussée, ceux des Espaces Verts dans les buissons, les ramassages ponctuels de l'association Solâtous, et de Stop Mégots Nyon, force est de constater que les trottoirs et abords de parcs, d'immeubles de bureaux sont peu engageants.

La situation s'est détériorée depuis les interdictions de fumer à l'intérieur des bâtiments publics. Certains employés prennent leur pause cigarette dehors, puis jettent leur mégot devant eux en ignorant probablement la conséquence de leur geste en termes de pollution des sols et des eaux. Les abords de la gare sont particulièrement pollués.

C'est un comble alors que la devise de notre ville est « aucune n'est plus avenante ».

Singapour et Tokyo parviennent à maintenir les trottoirs propres. Pourquoi Nyon ne pourrait pas faire de même ?

Aussi, nous demandons à la Municipalité d'adopter une politique volontariste en la matière.

Concrètement, cette politique pourrait se traduire :

- 1) Par la pose massive de poubelles esthétiques, munies de cendriers (cf Montreux, etc.).
- 2) Par la mise en place de cendriers **visibles** autour des endroits d'attente tels que les arrêts de bus autour de la gare par exemple et à proximité des bancs publics.
- 3) Par la généralisation d'une distribution des cendriers de poche en particulier aux abords des zones sensibles en y associant les kiosques.
- 4) Par le rappel **formel** aux régies, propriétaires d'immeubles et entreprises directement concernées sur leurs obligations.
- 5) Par une sensibilisation à la population par une campagne d'affichage -comme celle sur l'eau en 2016- en mentionnant l'impact direct sur les poissons du lac notamment.
- 6) Par l'implication des autorités -dont la police- sur cette cause : respect de l'article 101.al.2 du règlement de police.

Valérie Mausner Leger-Victor Allamand-Béatrice Enggist-Olivier Monge- Fred Tschuy- Olivier Tripet.
Nyon, le 15 février 2017